



SAS ASPIS-FORMATION

Siège social : Rue des 4 frères Bernard Passage Félix arène 83390 CUERS

Email:contact@aspis-formation.fr Tel : 06 95 81 35 25

SIRET: 798 515 771 000 37 RCS de Toulon au capital de 3 000 €

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.83.04821.83 auprès du Préfet de Région Provence – Alpes – Côte d'Azur. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

STAGE TIREUR QUALIFIE AGENT DE PROTECTION PHYSIQUE DES PERSONNES ARME

Présentation

Ce stage non certifiant consiste à former des agents ou futurs agents au **tir spécifique à la protection rapprochée**. En effet cette spécialité à part entière demande une formation sur l'usage des armes et le tir qui ne peut pas être celle enseignée dans les domaines du tir loisir ou sportif (FFT ou équivalent). D'autre part elle ne peut être assimilée qu'avec un programme d'entraînement au tir intensif disposant d'un grand nombre de cartouches par tireur et enseigné par des professionnels du tir issus du milieu de la protection rapprochée étatique. En regard des éléments exposés précédemment nous vous proposons donc ce stage de tir unique pour lequel tous les diplômes étatiques des instructeurs dans les domaines du tir et de la protection rapprochée sont à votre disposition.

Modalités

En complément de tous les éléments présentés sur la page du site ASPIS Formation voici quelques informations. Le stage se déroule en Pologne mais il est encadré par le directeur de la formation d'ASPIS (ex instructeur tir et protection rapprochée à la DGSE)

Le stage est « tout compris » à partir de votre arrivée au domaine de tir près de Szcecin (Pologne). Le voyage de votre domicile au domaine est à votre charge, nous allons donc vous donner toutes les informations pour vous y rendre. Prendre un vol direct Paris (Roissy CDG) / Berlin Tegel (TXL) 1 heure 30 de vol. Coût : entre 30 et 100 € aller simple puis un car FLIXBUS (Berlin/ Szcecin), 30 mètres devant l'aérogare niveau haut. Coût : entre 7 et 11€ (réservation sur internet ou paiement dans le car), 2 heures 30 de route, puis un taxi de l'arrivée du bus au domaine de tir (12 kms). Il s'agit de l'union européenne, votre carte d'identité en cours de validité est donc suffisant.

Validations

Attestation de formation (TQ3P) Tireur qualifié agent de protection physique des personnes ASPIS Formation
Nous vous rappelons que ce stage est non certifiant puisqu'à ce jour **aucune** formation en tir n'est certifiante et agréée par le CNAPS.

En options, sur demande et donc en supplément

Nous vous offrons la possibilité de passer les qualifications suivantes auprès d'un partenaire : Attestation internationale ISO MFCC Maritime Firearms competency course), FPOSI First person on scène Interme, MIRA medicine in remote areas

Nous attirons votre attention sur les faits suivants : Ce stage vous permet de disposer de 3000 cartouches par personne, d'instructeurs expérimentés et réellement issus de la profession.

Ce stage sera ouvert pour un minimum de quatre (4) stagiaires et pour un maximum de huit (8). Les dates sont disponibles sur la page web du site internet.

Sont prix vous sera communiqué sur demande de devis via le formulaire de la rubrique « nous contacter » du site web : www.aspis-formation.fr

Contact : M. Hubert YVONNET - Directeur de la formation – Tel : 06 95 81 35 25